Déclaration du SNUipp-FSU 52 au CDEN du 12 novembre 2019.

Nous ne pouvons pas commencer ce CDEN sans évoquer notre collègue Christine Renon.

Le 21 septembre dernier, Christine Renon, directrice d'école maternelle à Pantin (93) a mis fin à ses jours sur son lieu de travail.

Notre collègue a signé sa lettre « *Une directrice épuisée*. ». Au-delà de la grande émotion que ce décès a suscité dans l'ensemble de la communauté éducative, il pose aussi des questions sur les conditions de travail des directrices et directeurs et plus généralement de l'ensemble des personnels présents au quotidien dans les écoles.

Le 3 octobre, l'hommage à Christine Renon rendu dans tous les départements témoigne de la tristesse de toute une profession, mais dit aussi sa colère. Conditions toujours plus difficiles d'exercice du métier, travail empêché, perte de sens, fatigue, voire épuisement professionnel : le malaise est profond.

Pour la FSU, la réponse du ministre, favorable à la création d'un statut de chef d'établissement du 1er degré, serait inappropriée et de nature à aggraver les conditions de travail des directeurs et des directrices. Aucun statut ne leur permettra de répondre aux multiples sollicitations qui sont les leurs, ni à l'empilement des tâches et à la complexification de leurs missions.

Pire, cela les éloignerait de leurs équipes, alors même que l'isolement aggrave les problèmes. La direction d'école a besoin de reconnaissance, c'est une évidence. Cela passe par l'augmentation des temps de décharge et de la rémunération, la simplification des tâches administratives et l'accès à des temps réguliers de formation. Les emplois d'aide administrative, entièrement supprimés, doivent être rétablis sous la forme d'emplois pérennes et statutaires d'aide au fonctionnement de l'école. Voilà ce qui fait consensus !

L'administration a invité l'ensemble des directeurs du département à des réunions IEN-Directeurs pour un échange sur les évolutions de leur métier. Nous apprécions la démarche d'écoute des personnels sur leurs conditions de travail et nous participerons à ces échanges. Cependant, nous resterons fermement opposés à la création d'un statut de chef d'établissement. La FSU regrette que ces réunions ne soient pas organisées sur le temps de travail et que les frais de déplacement restent à la charge des directrices et des directeurs.

M. le Ministre prône le retour à l'apaisement et à la sérénité qui passe par le bien-être au travail des personnels. La réalité à cette rentrée est tout autre. Dans le cadre des classes dédoublées, plusieurs visites d'IEN et CPC sont prévues. Quel en est l'objectif? Accompagner ? ou inciter fortement les collègues à suivre le petit guide

orange qui, rappelons-le, n'est que prescriptif et ne saurait remplacer les programmes en vigueur? Les retours des visites déjà effectuées montrent que notre inquiétude est légitime et que certains collègues ont ressenti une pression trop importante de leur IEN et une atteinte à leur professionnalité et à leur liberté pédagogique. Quid de l'apaisement et de la sérénité?

De même, la création des PIAL semble se dérouler dans l'improvisation absolue. L'administration est encore à la recherche de référents. Pire, les AESH ne sont pas informé-es des possibles conséquences de ce nouveau dispositif, surtout en termes de mobilité et de flexibilité.

Sur la juste reconnaissance du travail des personnels, ce gouvernement n'est pour rien dans l'augmentation de 300 euros annuels en moyenne soit 25€/ mois : une aumône. Il nous a même fait perdre cette somme cette année en retardant d'un an l'entrée en vigueur des maigres dispositions du PPCR en 2018. Sans compter le gel du point d'indice pour 2020 malgré une prévision d'inflation de 1.3% et la hausse de la cotisation retraite de 0.37% dès janvier. La France est l'un des pays de l'Union Européenne qui rétribue le moins bien ses enseignantes et ses enseignants.

Concernant notre rentrée départementale, l'administration se réjouit d'une rentrée relativement sereine. De notre côté, nous considérons qu'il y a des situations préoccupantes suite aux fermetures de classe de l'année dernière. A tel point que l'administration consciente des difficultés a été contrainte de faire appel à ses remplaçants pour soulager la situation. Dans certaines écoles, la fermeture d'une classe entraîne une surcharge des effectifs et des conditions de travail dégradées pour nos collègues. Le seuil de 30 élèves pour la maternelle en éducation prioritaire n'est pas adapté aux besoins particuliers de ces élèves. Rappelons que le ministre de l'Education Nationale lui-même considère que les effectifs en Grande Section ne doivent pas être supérieurs à 24 élèves.

Nouvelle politique de l'éducation prioritaire, contractualisation des enseignants, multiplication des postes à profil, disparition programmée des CHSCT… : nos points de désaccord sont nombreux ! Le 5 novembre les syndicats examinaient les lignes directrices de gestion ministérielle des enseignants et autres personnels de l'éducation. La réforme vise à effacer l'influence des syndicats et à les affaiblir définitivement. Elle met aussi les enseignants et personnels sous la gestion directe et sans contrôle de leur chef immédiat. La FSU et les syndicats Cgt, FO, Snalc, et Unsa ont voté unanimement contre ce texte qui dynamite plus d'un demi siècle de gestion paritaire de la Fonction publique.

Pour conclure, tout cela nous incite à ne surtout pas baisser de ton : casse de la Fonction Publique, secteurs en crise comme la santé, contre-réforme des retraites à venir, urgence climatique… Face à ce projet de société que nous refusons, le ton monte.